



## Mouvement de l'emploi – Rentrée 2025

### Fiche 3 – Avis de cessation de fonction (retraite, mutation interdiocésaine)

Document à retourner **impérativement et seulement au chef d'établissement avant le 31 janvier 2025.**

Pour les enseignants exerçant dans plusieurs écoles, la signature de chacun des chefs d'établissement doit être apposée sur une seule et même **Fiche 3**. L'enseignant remet ce document au chef d'établissement de son école d'affectation principale\* (école de rattachement). \**Information obtenue via l'espace i-professionnel sur le portail ETNA NANTES, dans l'onglet Affectation.*

*Rappel : un départ en cours d'année scolaire 2025/2026 ne permet pas une publication du poste SV ou V pour la rentrée 2025.*

Nom d'usage		Nom de naissance	
Prénom		Date de naissance	
Adresse personnelle			
Code postal		Commune	
Téléphone		Mail académique	

Si vous êtes actuellement **chef d'établissement**, cocher la case suivante :

École(s) d'exercice en 2024-2025 - <b>Nom(s) et commune(s)</b>	Quotité horaire d'affectation *

\*Quotité : 6h75 – 9h – 13h50 – 20h25 – 27h

#### Vous avez l'intention :

De cesser votre fonction d'enseignant en raison d'un départ :

- à la retraite au titre du RGSS (Régime Général de la Sécurité Sociale) à la date du .....
- à la retraite au titre du RETREP (Régime Temporaire de Retraite de l'Enseignement Privé) à la date du .....

De cesser votre fonction d'enseignant sur le département du Maine-et-Loire à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Vu et transmis le .....

Fait à.....le .....

Signature(s) du(des) chef(s) d'établissement :

Signature de l'enseignant :